Christiane Taubira annonce la suppression de la rétention de sûreté et des peines plancher

08/12/2012 à 14h11

La garde des Sceaux, Christiane Taubira, a annoncé aujourd'hui à Palaiseau dans l'Essonne qu'un texte de loi prévoyant la suppression de la rétention de sûreté était en préparation.

Votée en 2008 par la droite, la rétention de sûreté prévoit de maintenir enfermés des criminels condamnés à au moins 15 ans (pour viols aggravés notamment) s'ils sont jugés dangereux une fois leur peine purgée. Elle est également applicable à des personnes qui violeraient les obligations de leur «surveillance de sûreté».

La rétention de sûreté, «*je le confirme, elle sera supprimée, comme les tribunaux correctionnels pour mineurs seront supprimés, comme les peines plancher seront supprimés*», a déclaré Taubira, à l'occasion de la journée "Prison-Justice" du Genepi (Groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées). «*Ce sera dans un texte de loi que nous sommes en train de préparer*», a-t-elle ajouté. «*La rétention de sûreté, c'est juste pas concevable*», a-t-elle encore dit. […]

Le Figaro (Merci à maxb007)